



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

52 726 01 0010 52 02 Sportmasszőr

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Massothérapeute sportif

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- Observer les patients ;
- Garantir une communication crédible ;
- Effectuer du massage suédois ;
- Effectuer du segment-massage ;
- Effectuer du massage du tissu conjonctif ;
- Effectuer de la mobilisation passive continue ;
- Effectuer du massage mécanique ;
- Effectuer des traitements hydrothérapeutiques et des balnéothérapies ;
- Effectuer de la traction sous l'eau ;
- Appliquer des jets sous-marins ;
- Appliquer des bains en baignoire balnéo ;
- Assurer le bon fonctionnement des instruments ;
- Appliquer des cures de chambre à air chaud et humide ;
- Observer les règles d'hygiène du métier ;
- Procéder aux démarches nécessaires en cas d'atrophies excluant le traitement ;
- Effectuer du massage sportif et revitalisant ;
- Tenir la documentation.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

5314 Masseur

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat	Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat Pour les qualifications professionnelles relevant du domaine du Ministère de la Santé (EM), la commission spéciale indépendante chargée par le Ministère, instituée par qualification professionnelle.	
Niveau du certificat (national ou international) Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 52 Qualification professionnelle de niveau secondaire donnant droit à occuper un emploi exigeant un travail manuel ou intellectuel, qui se base sur les compétences d'entrée définies par les exigences professionnelles et d'examen, sur une pré-qualification professionnelle ou sur un examen de baccalauréat. Code ISCED97: 4CV	Echelle de notation/Exigences aux examens Moyenne des performances exprimées en % accomplies par partie d'examen, compte tenu de la pondération par exigence professionnelle et d'examen, exprimée en notes: 81-100% très bien (5) 71-80% bien (4) 61-70% moyen (3) 51-60% passable (2) 0-50% insuffisant (1)	
	Identifiant et intitulé du module d'exigences professionnelles et performance exprimée en % accomplie à la partie d'examen assignée à celui-ci:	
Mention de série du certificat: PT K son numéro d'ordre: 123456	2326-06 Asepsie – antiseptie, sécurité au travail, protection de l'environnement	100%
	2321-06 Interactions dans les soins de santé	100%
	2391-06 Massage	100%
	2390-06 Préparation au massage	100%
	2392-06 Service professionnel de masseur	100%
	2394-06 Massage sportif	100%
	2328-06 Maintien d'un état de santé – promotion de la santé – éducation sanitaire	100%
	2327-06 Premiers soins – premiers secours	100%
Date de délivrance du certificat: 2021.06.18	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en %:	100%
	Performance accomplie à l'examen professionnel, exprimée en note:	5
Accès au niveau d'éducation/formation suivant A l'enseignement supérieur	Accords internationaux	
Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle (numéro du registre du programme accrédité)		
Base légale Loi LXXVI de l'année 1993 sur la formation professionnelle, Arrêté n° 32/2008 (14/08) du Ministère de la Santé sur la publication des exigences professionnelles et d'examen des qualifications.		

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 40 % Pratique: 60 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		2000 heures
Niveau d'entrée requis: Baccalauréat Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass. Centre national de référence– NSZFH – http://nrk.nive.hu		
Chef de l'organisateur d'examen: Date de délivrance: 2021.06.18		CACHET